

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 67**

Réalisation d'une étude d'avant-projet préliminaire

Nouveau pas de franchi pour le doublement des voies de l'autoroute 50, entre Lachute et Mirabel

Lachute, le 8 juin 2018 – Un appel d'offres pour l'attribution du contrat relatif à la réalisation d'une étude d'avant-projet préliminaire visant le doublement des voies de l'autoroute 50 sera lancé la semaine prochaine. Ce projet, qui touche spécifiquement le tronçon routier entre Lachute et Mirabel, constitue l'une des phases du projet majeur d'amélioration de l'autoroute 50 entre Gatineau et Mirabel, inscrit comme projet à l'étude au [Plan québécois des infrastructures \(PQI\) 2018-2028](#).

Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. André Fortin, a fait cette annonce aujourd'hui, démontrant ainsi les gestes concrets destinés à l'amélioration de la sécurité des usagers qui circulent sur l'autoroute 50.

L'étude préliminaire a pour objectif, notamment, de confirmer la faisabilité de la solution retenue, de passer en revue l'étude géotechnique, de produire une étude hydraulique, de détailler la conception et ses enjeux quant aux structures, à la chaussée, au drainage, au maintien de la circulation, à l'éclairage et à la signalisation.

De plus, au cours du printemps 2018, le Ministère a procédé à l'installation de panneaux de signalisation aux endroits où la chaussée est contiguë et de délinéateurs latéraux (poteaux avec réflecteur) afin de faciliter la conduite à certains endroits. Cette nouvelle signalisation permet d'accroître la sécurité des usagers de la route sur le tronçon visé par l'étude.

Rappelons que plusieurs autres travaux de sécurisation, tels que l'installation d'une glissière médiane en béton et de bandes rugueuses, ont également été réalisés au cours des dernières années sur l'autoroute 50.

Citations :

« La sécurité des usagers de la route est une préoccupation constante pour le personnel du Ministère. Le lancement prochain de l'étude d'avant-projet préliminaire permettra de préciser la solution optimale à déployer pour doubler les voies de circulation de l'autoroute entre Mirabel et Lachute. En ce qui concerne l'autre tronçon priorisé par le Ministère, soit celui situé entre les chemins Findlay, à Gatineau, et Doherty, à L'Ange-Gardien, la préparation du projet est en cours. Toutes ces mesures démontrent que le Ministère est dans l'action et accorde une grande importance à la sécurité routière. »

André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

« Je suis très heureuse de la confirmation de cette étude. Cela démontre que notre gouvernement entend les demandes des divers intervenants et met en place des solutions concrètes pour améliorer la sécurité sur nos routes. Je sais à quel point l'autoroute 50 est un tronçon névralgique pour la région des Laurentides. C'est pourquoi je suis la première à me réjouir de la réalisation de cette étude qui marque la première étape pour le doublement des voies entre Mirabel et Lachute. »

Christine St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la région des Laurentides

Faits saillants :

- Les travaux de construction de l'autoroute 50 ont été entrepris en 1970. Le prolongement de cet axe routier, qui relie aujourd'hui Mirabel à Gatineau, a été achevé en novembre 2012.
- Le nombre de véhicules circulant sur l'autoroute 50 entre Mirabel et Lachute varie entre 15 000 et 21 000 par jour.
- L'autoroute 50 est construite sur deux chaussées séparées sur une distance de 7 km entre l'autoroute 15 et l'aéroport de Mirabel. Par la suite, elle est aménagée à une seule chaussée sur une longueur de 23 km jusqu'à Lachute, avec quelques voies auxiliaires pour permettre les dépassements.
- Des bandes rugueuses sont présentes au centre des sections sur une seule chaussée, ainsi que dans les accotements depuis 2008.
- Des travaux de sécurisation de l'autoroute 50, dans le secteur de la zone aéroportuaire à Mirabel, ont été réalisés sur une période de deux ans et sont terminés depuis octobre 2017. Une glissière médiane en béton a été installée entre les kilomètres 278 et 284 afin d'éviter les risques de collisions frontales et ainsi d'éliminer les virages à gauche aux intersections des rues Louis-Bisson et Helen-Bristol.

– 30 –

Sources :

Marie-Pier Richard
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports
Tél. : 418 643-6980

Ann-Clara Vaillancourt
Attachée de presse
Cabinet de la ministre des Relations internationales et de la
Francophonie et ministre responsable de la région des Laurentides
Tél. : 514 864-2252

Pour information :



Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère des Transports, de la Mobilité durable
et de l'Électrification des transports
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724



A-50

Amélioration de l'autoroute entre Lachute et Mirabel

OUTAOUAIS
LAURENTIDES

	Chaussée contigüe
	Chaussée séparée

